



# PROCÈS-VERBAL N°4

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	06/12/2022
À :	9h30 au District d'Indre et Loire
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON, Éric JOUBERT (45) et Guy MALBRAND En visio : M. APERT Jean-Marie, Bernard COTIN District (18) – Maurice FOURNILLON (41)
Excusés :	Mrs. Jean-Claude BAYARRI (28) - Jean-Claude CLOUVET (18)
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)

☆☆☆☆☆☆☆☆

### Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives  
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives  
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives  
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public  
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité  
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum  
SYN : terrain synthétique  
PN : Pelouse naturelle  
M<sup>2</sup> HS : surface hors sanitaire  
AP : Avis préalable

### INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

### A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

### POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes  
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.



- ❖ *Remerciements au District 28 pour son accueil lors de la CRTIS pour mise en place Stadium.*
- ❖ *Remerciements au District 45 pour son accueil lors de la CRTIS pour mise en place Stadium.*
- ❖ *Remerciements au District 37 pour son accueil lors de la CRTIS décentralisée avec à l'esprit une pensée suite au décès de nos 2 collègues Jean-Louis et Jean-Claude.*
- ❖ *La CRTIS souhaite un prompt rétablissement à Maurice Fournillon, président CDTIS 41, suite à son opération.*

## RETOUR CRTIS pour classements validés

- ❖ **La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°3 du 28/10/2022.**

- ❖ **BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 5 - NNI 180330105**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2031.

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/10/2025.**

- ❖ **SARAN - STADE DU BOIS JOLY 2 - NNI 453020102**

La commission constate que les réparations sur le gazon synthétique ont été effectuées.

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/04/2027.**

- ❖ **CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET – NNI 280850101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les bancs de touche joueurs doivent mesurer 7.5 m (Art. 3.9.5.2) **(Vu avec CRTIS)**
- Un Arrêté d'Ouverture au Public reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribune et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ... doit être fournis **(Vu avec CRTIS)**
- La liste des objets interdits (cf. art. L. 332-3 à L. 332-8 du Code du Sport), ainsi que le règlement intérieur de l'installation sportive doivent être affichés aux entrées de celui-ci ainsi qu'aux guichets délivrant la billetterie à une hauteur minimale de 1,80 m (Art. 7.2)
- L'espace médical doit être doté de matériel de première urgence (Art. 4.10) **(Vu avec CRTIS)**
- La largeur des tracés doit être de 12 cm de largeur maximum pour correspondre à la section des poteaux de but (Art. 3.8.1) **(Vu avec CRTIS)**

**Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024, sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 31/03/2023.**

- ❖ **BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT – NNI 180300101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 29/04/2022.

**Elle constate que les valeurs des points 5 Bis (74% du point 5) ; 16 Bis (68% du point 16) et 20 Bis (72% du point 20) sont inférieures à la valeur réglementaire (75% du point correspondant), elle demande que ces valeurs soient conformes lors du prochain contrôle (Art.3.1.1).**

**La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/11/2023.**



## INFO : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 .... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans**

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse
- ✓ Pour la création d'un 105 x 68 (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

### District du Cher

#### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

##### 1.2 Confirmations de niveau de classement

###### ■ BOURGES – COMPLEXE YVES DU MANOIR 2 – NNI 180330202

Cette installation était classée T7 jusqu'au 01/07/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 05/10/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Cotin et Richard du 05/10/2022. Il note 108m de L et pas de bancs de touche

Elle rappelle que l'éclairage de cette aire de jeu ne peut être classé en E7 (minimum pour E7 > 75 lux) – relevé du 03/10/2022 > 59 lux – 0,23 et 0,59

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032 sous réserve de porter l'aire de jeu à 105m de Long avant le 01/04/2023.**

###### ■ LE SUBDRAY – STADE LES DESERTS – NNI 182550101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 21/10/2022

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Chabance et Garcia du 21/10/2022 précisant l'ensemble non clos.
- ✓ Contrôle des buts

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032.**

##### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

###### ■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT 5 – NNI 180330105

Cette installation est classée T6 SYN jusqu'au 30/06/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3 SYN du 05/10/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 05/10/2022 suite aux travaux sur les vestiaires demandés
- ✓ AOP du 27/10/2022 pour 299 personnes
- ✓ Tests in situ conformes
- ✓ Eclairage classé E5 LED jusqu'au 02/07/2025

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS.**

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

**BLET – STADE LE CHANT DEVANT – NNI 180310101**

**CHAPELLE D'ANGUILLON – STADE MUNICIPAL – NNI 180470101**

**FARGES EN SEPTAINE – STADE LES EPINETTES – NNI 180920101**

**MEILLANT – STADE LES CHAUMES – NNI 181420101**

**OSMERY – STADE MUNICIPAL – NNI 181730101**



OUROUER LES BOURDELINS – STADE MUNICIPAL – NNI 181750101  
ST FLORENT SUR CHER – STADE MAURICE BACQUET – NNI 182700201  
ST PRIEST LA MARCHÉ – STADE ANNET DE VERDALLE – NNI 182320101  
SANCERGUES – STADE ALBERT BONNEAU – NNI 182400101  
SANTRANGES – STADE MUNICIPAL – NNI 182430101  
SURY LES BOIS – STADE MUNICIPAL – NNI 182590101  
VEAUGUES – STADE MUNICIPAL – NNI 182720101  
VESDUN – STADE LES BERGEROLLES – NNI 182780101

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

##### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

###### ■ VERDIGNY – STADE MUNICIPAL – NNI 182740101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 10/12/2029

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 20/07/2022 pour un projet de **création de 2 aires de jeu A8 en remplacement de l'aire de jeu à 100 x 60**, de la réfection de la pelouse, d'un arrosage intégré ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré du 09/11/2022
- ✓ Arrosage intégré sur 60 x 90 avec type d'arroseur
- ✓ Plan de masse des aires de jeu de 60 x 40 – dégagement 2m50
- ✓ Main courante dos but ou pare ballon – propose MC tout le tour de l'ensemble 60 x 90

La CRTIS rappelle :

- ✓ Que la main courante et tout obstacle doivent être à 2m50 minimum de la ligne de touche
- ✓ Interdiction du public entre les 2 aires de jeu (zone à fermer de 2 x 2m50 +1m)

**La CRTIS émet un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau A8 PN pour les 2 équipements à l'issue des travaux.**

##### 4.5 Éclairage initial

###### ■ VERDIGNY – STADE MUNICIPAL – NNI 182740101

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 20/07/2022 pour un éclairage LED initial **couvrant les 2 aires de jeu A8** et de niveau E7 et des documents suivants :

- 1/ Délibéré du 09/11/2022
- 2/ Une étude photométrique LED en date du 06/12/2022
  - ✓ Dimension globale des aires de jeu : 60 x 90
  - ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 LB -- 4 LT
  - ✓ Hauteur minimum de feu : 18m
  - ✓ Nombre total de projecteurs : 8 LED
  - ✓ Projecteur Eclatec Kéris 5
  - ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : 95 lux
  - ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,65
  - ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,81
  - ✓ Température de couleur : 5700k

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



## 8. AFFAIRES DIVERSES

### ■ SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS – NNI 182050101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 09/11/2031

Suite à une demande pour la CdF et face au refus du fait de vestiaires non conformes, le club devra jouer sur un autre équipement classé T3

**La CRTIS propose un plan de réhabilitation des vestiaires pour un niveau T4 minimum, voir T3 PN (R1).**

**Une demande d'AP est à déposer avant le 30/01/2023**

**Le classement T5 PN est maintenu jusqu'au 01/06/2023**

### ■ MEREAU – STADE JEAN MOULIN – NNI 181480101

- ✓ Mettre l'aire de jeu à 105m et non à 108m

**A faire avant le 01/04/2023**

### ■ MORTHOMIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 181570101

- ✓ Mettre l'aire de jeu à 68m et non à 78m

**A faire avant le 01/04/2023**

### ■ VIGNOUX SOUS LES AIX – STADE DU BOIS DE FAITIN – NNI 182800101

- ✓ Mettre l'aire de jeu à 105m et non à 110m

**A faire avant le 01/04/2023**

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ BOURGES – COMPLEXE YVES DU MANOIR – NNI 180330201

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 20/12/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Clouvet en date du 03/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 229 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,25 (Pour E5 > 0,50 mini)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.43 (Pour E5 > 0,60 mini)

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT – NNI 180330101

L'éclairage de cette installation était classé E4 jusqu'au 29/04/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 après réglage des projecteurs et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé après plusieurs contrôles par Mr Desoeuvres en date du 20/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 482 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70
- Zone de sécurité (points bis) : 2 points non conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 et transmet à la CFTIS.**



#### ■ FUSSY – STADE ANDRE TOURNE – NNI 180970101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 18/04/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 après réglage des projecteurs et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Apert, Cotin et Turpin en date du 12/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 78 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,37
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.61

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ LA CHAPELLE SAINT URSIN – STADE MUNICIPAL – NNI 180500102

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 16/04/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 après réglage des projecteurs et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux par Mrs Chabance et Cotin en date du 24/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 148 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.74
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ SAINT GERMAIN DU PUY – STADE HENRI LUQUET – NNI 182130101

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 28/03/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 après réglage des projecteurs et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Chabance, Cotin et Garcia en date du 13/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,39 (0,50 mini pour E5)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**



## District de l'Eure-et-Loir

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.1 Classements initiaux

##### ■ MAINVILLIERS – STADE DE LA BILTERIE – NNI 282290102

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en T4 du 25/11/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Demay du 05/10/2022 précisant que ces vestiaires sont attribués au SYN
- ✓ Tests in situ de C2S du 07/01/2019 (mise à disposition au 03/12/2018)
- ✓ Plan des vestiaires

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 10/11/2028.**

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET – NNI 280850101

Cette installation était classée T2 jusqu'au 12/02/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 19/10/2022 suite à des travaux sur les vestiaires

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand du 02/11/2022 (voir bancs 7m50 – traçage à 12)
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Fournir tests in situ pelouse et AOP réactualisé

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T2 PN et transmet à la CFTIS.**

##### ■ TERMINIERS – STADE ROGER RENARD – NNI 283820101

Cette installation a été classée en T6 jusqu'au 17/08/2021 par erreur (2 vestiaires avec douches communes)

- ✓ Lettre d'intention du 20/10/2022 signée du maire

**La CRTIS maintient sa décision de non-classement de l'équipement.**

##### ■ CLOYES SUR LE LOIR – STADE PAUL HILLING – NNI 281030101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 25/11/2022

- ✓ Visite de Mr Demay du 05/10/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/12/2032.**

##### ■ CLOYES SUR LE LOIR – STADE PAUL HILLING – NNI 281030102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 25/11/2022

- ✓ Visite de Mr Demay du 05/10/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/12/2032.**



### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

#### ■ LUCE – STADE FRANCOIS RICHOUX – NNI 282180201

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 07/11/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 26/10/2022
- ✓ Fournir Plan des vestiaires, de l'aire de jeu et AOP ou AAC

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032 sous réserve des pièces demandées avant le 01/04/2023.**

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

#### ■ BROU – STADE DE LA SALLE DES SPORTS – NNI 280610202

Cette installation n'est pas classée

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/09/2022 pour un projet d'aire de jeu en gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note technique sur le projet d'octobre 2022 par PMC ETUDES
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu 60 x 40 et de ses dégagements

La CRTIS demande :

- Un terrain est en forme de toit à 2 pans symétriques. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2m sur toute la longueur du but.
- Que les zones de sécurité doivent mesurer 2m50

Lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un **PV d'identification** des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage

**La CRTIS émet un avis favorable pour ce projet synthétique (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau A8 SYN à l'issue des travaux.**

### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

#### ■ BROU – STADE DE LA SALLE DES SPORTS – NNI 280610201

**La CRTIS reprend l'ensemble des dossiers concernant BROU. Cet équipement 0102 aurait dû être identifié en 0201 pour un T7**

Cette installation n'est pas classée

La CRTIS prend connaissance pour un projet de réfection de pelouse, d'un arrosage intégré, de main courante et bancs de touche sur un 95 x 50 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Arrosage intégré avec type d'arroseur HUNTER G800
- ✓ Plan de l'aire de jeu (Etudier 100 x 60 minimum)

N'étant pas spécifier, la CRTIS rappelle :

- ✓ Que les bancs joueurs doivent faire 2m50 et délégués, 1m50 et à 2m50 minimum de la ligne de touche
- ✓ Que la main courante et tout obstacle doivent être à 2m50 minimum de la ligne de touche
- ✓ Que pour un classement T6, il faut l'attribution de vestiaires joueurs et arbitre aux normes 2021

**La CRTIS émet un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T7 PN à l'issue des travaux.**





#### 4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

##### ■ TERMINIERS – STADE ROGER RENARD – NNI 283820101

Cette installation était classée en T6 jusqu'au 17/08/2021

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/10/2022 pour un projet de création de vestiaires ainsi que du document transmis :

- ✓ Lettre d'intention du 20/10/2022 signée du maire pour un projet prévu pour 2023
- ✓ 2 vestiaires joueurs de 20m<sup>2</sup> HS
- ✓ 1 vestiaire « arbitres » de 8m<sup>2</sup>
- ✓ 1 local « délégués »
- ✓ Aire de jeu 105 x 68

**La CRTIS émet un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions minimum niveau T6 PN à l'issue des travaux.**

#### 4.5 Éclairage initial ou modification LED

##### ■ AUNEAU – STADE MARC HERON – NNI 280150101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 21/06/2021

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 11/10/2022 en vue de la rénovation d'un éclairage pour du LED, niveau E6 et des documents suivants :

- 1/ Délibéré de Conseil du 13/10/2022
- 2/ Une étude photométrique LED en date du 22/06/2021

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 63

- ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LT : 14 m et - LB : 17 m
- ✓ Hauteur minimum de feu : 20m
- ✓ Nombre total de projecteurs : 20
- ✓ Projecteur FL1000w-07-G8-30D
- ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = à confirmer
- ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 228 lux
- ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,46
- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,66
- ✓ Température de couleur : 5700k

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

##### ■ BROU – STADE DE LA SALLE DES SPORTS – NNI 280610201

Cet éclairage n'est pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 01/09/2022 pour du LED, niveau E7 et des documents suivants :

- 1/ Lettre d'intention du 16/05/2022
- 2/ Une étude photométrique LED en date du 18/01/2022
  - ✓ Dimension de l'aire de jeu : 95 x 50 m (100 x 60 minimum)
  - ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16m LB -- 5m LT, côté opposé des bancs et 2m55, coté banc (**respecter les 2m50 LT / MC sans obstacle**)
  - ✓ Hauteur minimum de feu : 17m
  - ✓ Nombre total de projecteurs : 8
  - ✓ Projecteur OptiVision LED gen3.5 Philips
  - ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,1
  - ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 212 lux
  - ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,53



- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,73
- ✓ Température de couleur : 5700k

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### ■ BROU – STADE DE LA SALLE DES SPORTS – NNI 280610202

Cet éclairage est une création pour une aire de jeu A8

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 01/09/2022 pour un éclairage LED et des documents suivants :

- 1/ Lettre d'intention du 16/05/2022
- 2/ Plan d'implantation
- 3/ Une étude photométrique LED en date du 29/08/2022
  - ✓ Dimension de l'aire de jeu : 60 x 40 m
  - ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 19m et 18m LT et 7m60 LB
  - ✓ Hauteur minimum de feu : 17m
  - ✓ Nombre total de projecteurs : 4
  - ✓ Projecteur OptiVision LED gen3.5 Philips
  - ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46,2
  - ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 89 lux
  - ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,26
  - ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,44
  - ✓ Température de couleur : 5700k

**La CRTIS émet un avis préalable favorable**

#### ■ BREZOLLES – STADE MUNICIPAL – NNI 280590101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 05/11/2021

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 13/10/2022 en vue de la rénovation d'un éclairage pour du LED, niveau E6 et des documents suivants :

- 1/ Délibéré de Conseil du 20/09/2022
- 2/ Une étude photométrique LED en date du 11/08/2021
  - ✓ Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
  - ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - LT : 5 m et - LB : 18 m
  - ✓ Hauteur minimum de feu : 16m
  - ✓ Nombre total de projecteurs : 8
  - ✓ Projecteur BVP528 A35-NB, Optivision
  - ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47,6
  - ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 160 lux
  - ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,50
  - ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,75
  - ✓ Température de couleur : 5700k

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



#### 4.6 Divers

##### ■ CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET – NNI 280850101

**Cette installation est en cours de classement pour T2 PN**

- ✓ Modification des bancs de touche avec plan fourni

La CRTIS rappelle que les bancs de touche doivent être de part et d'autre de la ligne médiane à 5m minimum. Le banc « délégués » au plus proche de cette ligne médiane (Art 3.9.5.2 et 3 – page 65-66)  
T2 >> 7m50 « joueurs » et 1m50 « délégués »

**La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bancs de touche, clôture, zone ZH ... devront être conformes aux prescriptions selon le règlement 2021**

**A l'issue des travaux, la CRTIS effectuera la visite de contrôle et transmettra à la CRTIS pour la CFTIS.**

##### ■ CHARTRES – STADE JAMES DELARUE – NNI 280850301

**Cette installation est classée en T3 SYN jusqu'au 29/03/2029**

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de parking sécurisé, joueurs, délégués et arbitres en liaison directe avec les vestiaires ainsi que des documents transmis :

- ✓ Plan du parking avec sa clôture

**La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, liaison bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions selon le règlement 2021**

**A l'issue des travaux, la CRTIS effectuera la visite de contrôle et transmettra à la CRTIS pour la CFTIS.**

## 6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

### LUCE - STADE DES PETITS SENTIERS

- ✓ AAC du 03/10/2022 signé de l'Adjoint aux sports pour 299 personnes

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### LUCE – STADE JEAN BOUDRIE – NNI 282180101

- ✓ Reçu arrêté de fermeture des vestiaires sous tribune du 10/11/2022 au 10/01/2023
- ✓ Dossier vu au PV n°3 du 04/10/2022

### Pris note et remerciements

##### ■ DREUX - STADE PAUL BERT 2 - NNI 281340402

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/07/2022 (date classement + 6 mois, faute de tests in situ).

- ✓ Courrier mail de Mr Lowe du 25/11/2022 informant des travaux non programmés dans un avenir proche

**La CRTIS redonne une prolongation jusqu'au 01/03/2023 (date classement + 6 mois + 6 mois) et précise que faute de tests in situ à cette date, le classement de l'installation sera **suspendu au 15/02/2023 – proposition transmise à la CFTIS****

**En cas de changement de moquette, prévenir la CRTIS**

**Aucune compétition officielle ne peut s'y dérouler après le 15/02/2023.**



## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ LUISANT – STADE CLAUDE DESGROUAS – NNI 282200101

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 09/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 après réglage des projecteurs et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé après plusieurs contrôles par Mr Demay en date du 26/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 202 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ LUISANT – STADE JEAN BOUIN 2 – NNI 282200102

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 18/01/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 après réglage des projecteurs et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé après plusieurs contrôles par Mr Demay en date du 26/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 207 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.62
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ MAINTENON – STADE LE GUERREAU – NNI 282270102

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 14/12/2023

La Commission **reprend** connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé après plusieurs contrôles par Mrs Deshayes et Fournier en date du 09/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 88 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,18
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.36

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer cet éclairage et le référence en Entraînement.**

**Aucune compétition en nocturne ne peut s'y dérouler.**



### 9.3 Changements de niveau de classement

#### ■ AUNEAU – COMPLEXE SORTIF MARC HERON – NNI 280150101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 21/06/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2022 suite à changement de iodures en LED.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé après plusieurs contrôles par Mr Demay en date du 16/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 203 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.75
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/12/2026.**

#### ■ CLOYES SUR LE LOIR – STADE PAUL HILLING – NNI 281030101

Cette installation était classée E6 jusqu'au 30/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 05/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45 (0,50 mini pour E5)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.61
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ GALLARDON – STADE DU CHAMP DE TIR – NNI 281680101

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 09/11/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/11/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé après plusieurs contrôles par Mr Magnier en date du 16/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,09
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.18

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer cet éclairage et le référence en EEntraînement**

**Aucune compétition en nocturne ne peut s'y dérouler.**



## District de l'Indre

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.1 Classements initiaux

##### ■ LE PECHEREAU – STADE DU CHEMIN VERT 2 – NNI 361540102

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 27/09/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 09/09/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032.**

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ CHATEAUROUX – CENTRE TECHNIQUE REGIONAL 1 – NNI 360441001

Cette installation était classée jusqu'au 01/11/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 SYN du 30/09/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 30/09/2022
- ✓ Mise à disposition le 01/11/2011 - contrôle in situ le 07/05/2015 – tests récents non conformes (voir changement de moquette)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 SYN jusqu'au 01/11/2026.**

##### ■ CHATEAUROUX – CENTRE TECHNIQUE REGIONAL 2 – NNI 360441002

Cette installation est classée jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 30/09/2022

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Masson du 30/09/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7 PN.**

##### ■ CHATEAUROUX – CENTRE TECHNIQUE REGIONAL 3 – NNI 360441003

Cette installation est classée jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 30/09/2022

- ✓ Visite de Mrs Champagnat et Masson du 30/09/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7 PN.**

##### ■ VATAN – STADE LEON FAVREAU 3 – NNI 362300103

Cette installation est classée FootA8 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en FootA8 du 07/10/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 25/10/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau FootA8 PN jusqu'au 21/12/2025 (date 0101)**

##### ■ CLUIS – STADE MUNICIPAL - NNI 360560101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 16/05/2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 21/10/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 09/09/2022 suite à travaux liés au FAFA

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 06/12/2032.**



#### ■ PAUDY – STADE MUNICIPAL - NNI 361520101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 15/05/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 25/10/2022

Elle préconise une étude pour des vestiaires minimum 20m<sup>2</sup> hors sanitaire (relevé 11m<sup>2</sup>)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032.**

#### ■ AIGURANDE – STADE DU GYMNASSE - NNI 360010201

Cette installation était classée T6 jusqu'au 27/10/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 SYN du 13/09/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 21/09/2022 montrant une aire de jeu de 90 x 45
- ✓ Attestation administrative de Capacité du 24/10/2022 pour 299 personnes
- ✓ Tests In situ du 16/09/2022 (mise à disposition 27/10/2012)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 SYN jusqu'au 27/10/2032.**

### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

#### ■ CHATEAUROUX – STADE MICHEL GUIGNARD 2 - NNI 360446002

Cette installation était classée T7 jusqu'au 10/12/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 SYN du 09/11/2022

- ✓ AP CRTIS du 06/04/2022
- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Aubard du 01/12/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/06/2023.**

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

### 4.5 Éclairage initial ou en modification LED

#### ■ MARTIZAY – STADE MUNICIPAL – NNI 361130101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 22/11/2020

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable pour la rénovation d'un éclairage E6 en LED et des documents suivants :

La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE LED signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/09/2022

– Une étude photométrique pour E6 LED en date du 08/12/2020

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LB : +/- 18 - LT : +/- 7m
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (3 / mâts)  
Eblouissement GR : 45,3
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 195 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,55
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,80
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.1 Classements initiaux

#### ■ CHATEAUROUX – STADE MICHEL GUIGNARD 2 - NNI 360446002

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/11/2022.
- ✓ AP CRTIS du 06/04/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Aubard en date du 01/12/2022.
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
  - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.80
  - Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/12/2026.**

### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ LE POINCONNET – STADE JEAN DELAVEAU 2 – NNI 361590102

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Champagnat en date du 30/10/2022.
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0,28 (0,40 pour E6)
  - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.50 (0,60 pour E6)

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ CHATEAUROUX – STADE MAX PLOQUIN 1 - NNI 360444001

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 24/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/08/2022.

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Aubard en date du 02/11/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.74
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/12/2024.**





#### ■ CHATEAUROUX – STADE CLAUDE JAMET 2 - NNI 360440602

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 24/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2022.

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Aubard en date du 02/11/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 156 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,57
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ CONCREMIERS – STADE MAURICE COURTAUX - NNI 360580101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 19/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Champagnat et Aubard en date du 24/11/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 103 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,31
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.50
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ CHAILLAC – STADE ALBERT JOLY 1 - NNI 360350101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 24/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/11/2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Masson et Naudet en date du 30/11/2022.

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.62
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**



## District de l'Indre-et-Loire

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ CORMERY – STADE PIERRE BOURDON 2 – NNI 370830102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 22/10/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 21/10/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 10/01/2027.**

#### 1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

##### ■ CORMERY – STADE PIERRE BOURDON – NNI 370830101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 10/01/2027 (suite à migration)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 22/10/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 21/10/2022

- ✓ **Fournir AOP ou AAC**

La CRTIS demande à ce qu'une étude pour 105 x 68 soit réalisée avant le 01/04/2023

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032.**

La CRTIS pourra revoir sa décision pour un classement T5 à réception de l'étude demandée.

##### ■ LANGEAIS – STADE PICHARD GOUJON - 371230101

Cette installation était classée T4 par erreur jusqu'au 09/11/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du

- ✓ Rapport de visite de Mrs Freulon et Dutheil du 14/11/2022 montrant une installation non clôturée totalement. Le club évolue en D1

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/12/2032.**

La CRTIS pourra revoir sa décision pour un classement T4, si travaux de clôture faits avant le 01/06/2023.

##### ■ SORIGNY – STADE GENEVRAY 2 – NNI 372500102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 15/11/2022

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Dutheil du 15/11/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 19/06/2029.**

##### ■ LA CROIX EN TOURAINE – COMPLEXE SPORTIF DES LONGERONS – NNI 370910101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 30/06/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 09/11/2022

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 08/11/2022 signalant 2 vestiaires x 2 reliés par les douches
- ✓ Dossier classement du 02/02/2022
- ✓ Tests in situ NOVAREA du 29/04/2022 (date de mise à dispo le 30/10/2011)
- ✓ AAC pour 300 personnes signée du maire
- ✓ **Fournir plan vestiaires coté avant le 01/01/2023**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/10/2031 sous réserve de la demande citée ci-dessus.**



#### ■ SAINT BENOIT LA FORET – STADE MUNICIPAL – NNI 372100101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 22/11/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Freulon et Dutheil du 21/11/2022
- ✓ **Fournir AOP ou AAC**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/12/2032 sous réserve de la demande avant le 01/04/2023.**

#### ■ TOURS – COMPLEXE SPORTIF DE LA VALLEE DU CHER 7 – NNI 372610107

Cette installation était classée T7, puis « en travaux » jusqu'au 25/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en T4 du 22/11/2022

- ✓ Rapport de visite de Mrs Freulon et Dutheil du 18/11/2022
- ✓ AOP du 25/09/2012 (sans nombre spectateurs >> appliqué 299)

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 06/12/2032 sous réserve d'un couloir vestiaires / aire de jeu pérenne avant le 01/06/2023**

## 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

### 2.1 Classements provisoires

#### ■ CHATEAU RENAULT – STADE JOSEPH RENARD – NNI 370630101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 27/04/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 SYN du 31/10/2022 suite au changement de couverture, d'herbe en synthétique

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 31/10/2022.
- ✓ Contrôle complémentaire de Mr Freulon du 08/11/2022 concernant la main courante
- ✓ **Fournir plan coté des vestiaires**
- ✓ **Fournir tests in situ avant le 01/05/2023** (mise à disposition le 20/11/2022)

La CRTIS recommande fortement la mise en place d'un tunnel vestiaires / aire de jeu du fait de la présence d'une tribune et aux fins de sécurisation des acteurs du jeu

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement provisoire de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/05/2023 dans l'attente des tests in situ et du plan**

## 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 9.1 Classements initiaux

#### ■ TOURS – COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER 7 – NNI 372610107

L'éclairage de cette installation est une création

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- ✓ AP du 24/09/2020 par la CFTIS **pour E4 (Règlement 2014)**
- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/11/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Duthiel le 18/11/2022
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 323 lux (**400 lux neuf pour E4 – Ed 2021**)
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
  - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73
  - Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 LED jusqu'au 06/12/2026.**



## 9.2 Confirmations de classement

### ■ TOURS – COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER – NNI 372610101

L'éclairage de cette installation est classé E3 jusqu'au 27/01/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 après relamping et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 04/10/2022. (Les relevés EV sont à faire – refus du propriétaire)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1576 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.68
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 dans l'attente des relevés de EV et transmet à la CFTIS.**

### ■ PREUILLY SUR CLAISE – STADE MUNICIPAL – NNI 371890101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 21/06/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil en date du 03/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.66
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

## 9.3 Changements de niveau de classement

### ■ ZYEURES SUR CREUSE – STADE DE L'ANCESEUR – NNI 372820101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 19/12/2020 (ex E5 – Ed 2014)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil en date du 03/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 136 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.62
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**



#### ■ VEIGNE – STADE GEORGES DEZE – NNI 372660103

L'éclairage de cette installation est classé E FootA8 jusqu'au 26/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 28/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.37
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.56

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS prend en note cet éclairage.**

### District de Loir-et-Cher

#### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

##### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### ■ DHUIZON – STADE PIERRE HUBERT 2 – NNI 410740102

Cette installation était classée FootA8 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en FootA8 du 27/09/2022 et du document transmis :

- ✓ Visite de Mr Fournillon du 09/05/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau FootA8 PN jusqu'au 26/10/2027 (date 0101)**

#### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

##### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ ROMORANTIN - LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 411940101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 25/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/09/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 26/09/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 450 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.78
- Zone de sécurité (points bis) : conformes

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 et transmet à la CFTIS.**



#### ■ NOYERS SUR CHER – STADE ROBERT BOGOT – NNI 411640101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 13/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 139 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.32
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.55

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ PRUNIERS EN SOLOGNE – STADE DANIEL BISSON – NNI 411850101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 09/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 13/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70
- Zone de sécurité (points bis) : non relevés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/12/2026.**

#### ■ VILLEFRANCHE SUR CHER – STADE DES CHANTELETES 1 - NNI 412800101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 24/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Martin et Colombier en date du 03/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 149 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70
- Zone de sécurité (points bis) : Non relevé

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**



#### ■ CHEMERY – STADE MARY CHEVY 1 - NNI 410490101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 24/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Colombier en date du 21/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,47

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70

➤ Zone de sécurité (points bis) : Non relevé

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ HUISSEAU SUR COSSON – STADE DE LA TONNELLE - NNI 411030101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 22/11/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/09/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Luca Michel et Martin Michel en date du 27/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 104 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,36

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.58

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ OUCQUES – STADE MUNICIPAL - NNI 411710101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 26/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Michel en date du 22/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,50

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70

➤ Zone de sécurité (points bis) : Non relevé

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**



■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE PIERRE VIVIER - NNI 411940301**

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 27/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 26/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 92 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,24

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.60

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE TOURNEFEUILLE 1 - NNI 411940201**

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Colombier et Martin en date du 26/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,17

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.50

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

■ **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 3 - NNI 411940103**

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Colombier et Martin en date du 26/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 130 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,18

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.44

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**





#### ■ ST GERVAIS LA FORET – STADE DES ACACIAS - NNI 412120101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Martin Michel et Lucas Michel en date du 15/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,44

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2026.**

#### ■ VOUZON – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 412960101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 16/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Colombier et Martin en date du 29/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 188 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,41

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.61

➤ Zone de sécurité (points bis) : Non relevé

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ VILLEBAROU – STADE GASTON LECOEUR 2 - NNI 412760102

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 22/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,25

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.49

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**



#### ■ CHAILLES - STADE GEORGES METAIS 1 - NNI 410320101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Martin Michel et Lucas Michel en date du 27/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,28

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.52

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ SELLES SUR CHER – GYMNASSE DES PRESSIGNY 1 - NNI 412429901

L'éclairage de cette installation est classé EFutsal 4 jusqu'au 20/11/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Martin Michel et Colombier Christian en date du 03/10/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 463 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,50

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/12/2026.**

#### ■ VOUZON – SALLE SPORTIVE - NNI 412969901

L'éclairage de cette installation est classé EFutsal 4 jusqu'au 16/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2022.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Martin Michel et Colombier Christian en date du 29/09/2022.

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 289 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,77

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.89

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/12/2026.**



### 9.3 Changements de niveau de classement

#### ■ DROUE – STADE ALAIN LALLIOT – NNI 410750101 Gestion par district 28

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 29/10/2016

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/10/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Demay et Hacault en date du 05/10/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
- Zone de sécurité (points bis) : non mesurés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/12/2026 sous réserve du dossier photométrique pour LED avant le 01/02/2023**

#### ■ VENDOME – STADE DES MAILLETES – NNI 412690201

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Lucas et Martin en date du 02/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 117 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.33
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.55

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.**

#### ■ SAVIGNY SUR BRAYE – STADE DES PATIS – NNI 412380101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 26/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Lucas en date du 01/01/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63
- Zone de sécurité (points bis) : non relevés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.**



#### ■ MONTOIRE – SALLE OMNISPORTS – NNI 411499902

L'éclairage de cette installation est classé EFutsal 4 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 02/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 342 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.36
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.59

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/12/2026.**

#### ■ VENDOME – GYMNASSE DES AIGREMONTS – NNI 412699902

L'éclairage de cette installation est classé EFutsal 4 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/11/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Lucas et Martin en date du 02/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 389 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.57

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/12/2026.**

#### ■ LUNAY – GYMNASSE COMMUNAL – NNI 411209901

L'éclairage de cette installation est classé EFutsal 4 jusqu'au 20/11/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 02/11/2022.
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 317 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.61

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 06/12/2026.**



## District du Loiret

### 1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### ■ SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER – NNI 452860101

Cette installation était classée T3 jusqu'au 30/06/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T3 du 08/11/2022

✓ Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 24/10/2022

✓ **Fournir tests in situ pelouse**

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS.**

##### ■ SAINT PRYVE ST MESMIN – STADE DU GRAND CLOS ANNEXE – NNI 452980102

Cette installation était classée T5 jusqu'au 06/07/2022 par erreur

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 02/12/2022

✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Gossec du 07/12/2022

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/12/2032.**

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

#### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

##### ■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040104

Cette installation est classée T7 Stabilisé jusqu'au 19/03/2024

**La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une modification d'une aire de jeu stabilisé en gazon synthétique avec l'objectif d'un niveau T3 SYN, ainsi que des documents transmis le 16/08/2022 :**

✓ Avant-projet du 04/01/2022 par Sport Initiatives. Il porte sur un 105 x 68 SYN éclairé E5.

✓ **Pour rappel :** Ces équipements 0102, 0103 et 0104 sont séparés par une route du 0101. Cette route doit obligatoirement être fermée à toutes circulations de véhicules ou autres en cas d'utilisation de ces équipements. Ce non-respect peut entraîner un déclassement des 3 aires de jeu – **fournir un arrêté municipal d'interdiction rappelant cette contrainte**

**La CRTIS note sur le projet de synthétique :**

- Que le terrain 105 x 68 est en forme de toit (0,5%). Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Synthétique sur couche de souplesse – charge en éco (non définie à ce jour)
- Dégagements de 6m derrière les buts et 2,70 au 1<sup>er</sup> obstacle ligne de touche
- 2 tracés FootA11 de largeur de 10 et FootA8 de largeur 7
- Bancs de 5m et 1m50 – sécurisation 1m au dos
- Main courante obstruée et pare-ballons
- **Cette installation n'a pas de vestiaire attitré**
- Zone libre de 5m90 entre le SYN et le PN

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des **performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service** et ensuite tous les 5 ans ou 10 ans suivant le niveau de classement à la date anniversaire de cette mise en service.



Lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un **PV d'identification** des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage

❖ **Avis CRTIS :**

❖ **Rappel d'utilisation en cas de repli pour T3** >> liaison sécurisée vestiaire / aire de jeu obligatoire

✓ Fournir plan de la sortie sécurisée vestiaires / aire de jeu

**La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T7 SYN et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021**

#### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

##### ■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040102

Cette installation était classée en niveau T7 Stabilisé jusqu'au 10/06/2015

**La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une modification d'une aire de jeu stabilisée en gazon naturel avec l'objectif d'un niveau T7, ainsi que des documents transmis :**

✓ Avant-projet du 04/01/2022 par Sport Initiatives. Il porte sur un 100 X 62 éclairé E6.

✓ **Pour rappel :** Cette route doit obligatoirement être fermée à toutes circulations de véhicules ou autres en cas d'utilisation de ces équipements. Ce non-respect peut entraîner un déclassement des 3 aires de jeu – **fournir un arrêté municipal d'interdiction rappelant cette contrainte**

**La CRTIS note sur le projet de PN :**

- Que le terrain 100 X62 est en forme de toit (0,5%). Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Dégagements de 6m et 2m50 derrière les buts et 2,70 au 1<sup>er</sup> obstacle ligne de touche
- 2 tracés FootA11 de largeur de 10 et FootA8 de largeur 7
- Main courante et pare-ballons
- Pas de vestiaire attribué

**La CRTIS donne un avis favorable pour un niveau T7 PN et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021.**

#### 4.5 Éclairage initial ou rénovation

##### ■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040104

Cette installation est une création

**La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable sur la création d'un éclairage E5 LED et des documents suivants :**

- Une étude photométrique pour E5 LED en date du 17/03/2022 par PHILIPS

- ✓ Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 18m LB et 3m70 LT
- ✓ Hauteur minimum de feu : 18m
- ✓ Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs LED (5 par mât)
- ✓ Type projecteur : BVPS528 A35 – NB et WB
- ✓ Température de couleur (k) : 5700
- ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45,6
- ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : 274
- ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,59
- ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,77
- ✓ Température de couleur : 5700
- ✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**



#### ■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040102

Cette installation est une création

**La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable sur la création d'un éclairage E6 LED du 20/06/2022 et des documents suivants fournis le 16/08/2022 :**

- Une étude photométrique pour E6 LED en date du 17/03/2022
  - ✓ Dimension de l'aire de jeu : 100 X 62 m
  - ✓ Implantation : Latérale 2 x 2 mâts - 18m et 12m80 LB - 3m70 LT
  - ✓ Hauteur minimum de feu : 17m58
  - ✓ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (3 par mât)
  - ✓ Température de couleur (k) : 5700
  - ✓ Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48,2
  - ✓ Eclairage horizontal Moyen calculé : 175
  - ✓ U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,51
  - ✓ U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,76
  - ✓ Température de couleur : 5700
  - ✓ Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculé

**La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

### 8. AFFAIRES DIVERSES – CONSEIL SUR PROJET

#### ■ SARAN – STADE DU BOIS JOLY 2 – NNI 453020102

- ✓ Contrôle suite à un rapport d'arbitre et délégué via les Championnats Nationaux et à interdiction d'utilisation de l'aire de jeu en couverture synthétique
- ✓ Visite avec rapport photos de Mr Desoeuvres du 05/10/2022

**La CRTIS transmet à la CFTIS pour décision finale**

#### ■ ORLEANS – STADE MARCEL GARCIN – NNI 452340201

**Cette installation était classée T3 SYN jusqu'au 27/03/2025**

- ✓ Les tests du 10/06/2022 ne sont pas conformes pour le niveau T3 (Absorption des chocs à 54)
- ✓ Courrier de l'Adjoint aux Sports du 28/10/2022

**La CRTIS désigne Mr Desoeuvres pour suivre ce dossier**

### 9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 9.2 Confirmations de classement

#### ■ SAINT JEAN DE BRAYE – STADE MARCEL THOMAS – NNI 452840101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 21/04/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/11/2022.
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert en date du 17/11/2022.
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
  - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.64
  - Zone de sécurité (points bis) : non relevés

**Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 06/12/2026.**



- PROCHAINE REUNION
- DOSSIER A RECEVOIR

**Le Président CRTIS  
Alain DESOEUVRES**

**Le Secrétaire de séance  
Guy MALBRAND**

**Publié le 19/12/2022**